

## REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION

### Intitulé de la certification

#### Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

#### Description de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié

La présente certification permet au titulaire de valider les compétences lui permettant de réaliser le chiffrage d'un projet de création ou de reprise de ferme, ou de développement d'un atelier agricole selon les principes de l'agriculture paysanne.

Cette certification s'adresse à des porteurs de projets ayant un projet de création ou de reprise d'une activité en agriculture paysanne ainsi qu'à des paysans installés souhaitant développer leur activité ou créer un nouvel atelier de production agricole sur leur ferme. Les porteurs de projets sont majoritairement des personnes en reconversion professionnelle, non issues du monde agricole ou hors cadre familial. Ils portent une diversité de projets, souvent innovants du fait de leur choix de production (éco-pâturage, agroforesterie, etc.) ou du fonctionnement global de leur ferme (vente directe, inscription dans des dynamiques collectives locales, etc.).

La création ou le développement d'une activité agricole ne peut être abordée de manière complète et cohérente à travers les certifications existantes pour le monde de l'entrepreneuriat artisanal ou commercial du fait de ses nombreuses spécificités (accès au foncier, statuts spécifiques, subventions spécifiques, cycle de production long demandant des stratégies spécifiques pour la gestion de la trésorerie, etc.). Des diplômes agricoles, comme le BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole), permettent d'acquérir des compétences autour de l'analyse économique d'une ferme, principalement pour les modèles de production en place sur notre territoire depuis plusieurs décennies et pour lesquels il existe de très nombreuses références technico-économiques. Dans le cas de projets innovants comme ceux portés par les porteurs de projets et paysans visés pour cette certification, il est nécessaire de pouvoir appréhender les éléments spécifiques de ces projets lors de l'élaboration des prévisionnels, et ainsi pouvoir vérifier leurs faisabilités et leurs viabilités.

#### Éléments transversaux de contexte

Le présent référentiel fait référence aux principes de l'agriculture paysanne qui se définit selon les critères suivants : viabilité, vivabilité, autonomie et respect de l'environnement.

- Viabilité : vivre décemment de son métier, dégager un revenu suffisant pour le paysan tout au long de son activité.
- Vivabilité : organiser une ferme qui offre des conditions de travail qui satisfont le paysan et qui évolue dans un environnement qui les favorise.
- Autonomie : maîtriser ses choix et exercer cette capacité. L'autonomie du paysan repose sur son autonomie de décision technique et économique et permet d'éviter une dépendance trop importante vis-à-vis de tiers (fournisseurs d'intrants, intermédiaires commerciaux, organismes financiers...)
- Respect de l'environnement : produire sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

Une ferme se définit comme une combinaison d'ateliers de production agricole animale ou végétale. Chaque atelier peut fonctionner seul ou en combinaison. Il est nécessaire pour chaque atelier d'avoir des aménagements et du matériel et éventuellement un circuit de commercialisation spécifique.

#### Autonomie et responsabilité du professionnel

## REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION

Les compétences relatives à la création ou le développement d'un ou plusieurs ateliers agricoles s'exercent seul ou avec un ou plusieurs associé(s). Le professionnel paysan, seul ou avec ses associés, est totalement autonome et responsable de ces actions. Il respecte ou doit respecter toutes les réglementations générales ou particulières qui s'appliquent à ses différentes activités. Il est responsable de ses engagements vis-à-vis de tiers.

Référentiel de Compétences	Référentiel d'Évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1 - Définir une stratégie économique et de production pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne</p>	<p><b>Mise en situation réelle</b></p> <p>Un document de chiffrage du projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne du candidat est remis au jury dans un délai d'un mois maximum après la formation, au moyen d'outils fournis par l'organisme certificateur ou par son partenaire habilité (trame de descriptifs et tableurs informatiques).</p> <p>Le document de chiffrage du projet doit comporter un descriptif du projet (dont un plan de production), un plan de financement prévisionnel sur 3 ans, un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans et un prévisionnel de trésorerie sur 1 an au moins.</p>	<p>1- l'ensemble des caractéristiques principales du projet (surface, nombre de bêtes (le cas échéant), productions (qualitatif), rendements envisagés, nombre UTH, les débouchés commerciaux envisagés) sont décrites</p> <p>2- les objectifs de revenus sont cohérents au regard des caractéristiques de l'exploitation</p> <p>3- les objectifs de revenus sont cohérents au regard des besoins privés</p> <p>4- les objectifs en temps de travail sont cohérents au regard des caractéristiques de l'exploitation et des contraintes privées</p> <p>La compétence est acquise si 3 critères sur 4 sont validés.</p>
<p>C2 - Dimensionner la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation, en s'appuyant sur des systèmes de production similaires présents dans son environnement et des éléments technico-économiques issus de la littérature professionnelle, pour construire un plan de production.</p>		<p>1- Le plan de production décrit avec précision l'intégralité des éléments relatifs à la production visée : en fonction de la production, les volumes/nb d'unités produits, les surfaces mises en culture et/ou l'effectif du cheptel, les rendements envisagés, etc.</p> <p>2- Le plan de production est cohérent avec les caractéristiques de l'exploitation.</p> <p>La compétence est acquise si les 2 critères sont validés.</p>

## REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION

<p>Réaliser son plan de financement prévisionnel pluriannuel Pour ce faire :</p> <p>C3 - Définir les investissements matériels (matériel technique, aménagements, constructions...) nécessaires au projet pour les planifier et sécuriser le démarrage de l'activité et son développement.</p> <p>C4 Identifier les différentes sources de financement extérieures du projet (emprunt, subvention, etc...) au regard des critères d'éligibilité du porteur et/ou de son projet, pour les mobiliser et viser l'équilibre de son plan de financement.</p>		<p><u>Qualité du plan de financement :</u></p> <p>1- le plan de financement comprend la liste complète des besoins du projet sur 3 ans, qui comprennent les investissements et le besoin en fond de roulement, 2- le plan de financement comprend la liste complète des ressources financières mobilisables 3- le plan de financement est cohérent avec les caractéristiques de l'exploitation 4- le plan de financement est à l'équilibre financier</p> <p>La compétence est acquise si 3 critères sur 4 sont validés.</p>
<p>C5 - Évaluer la rentabilité économique de son projet d'après ses hypothèses de dimensionnement initiales en identifiant les charges et les produits liés à l'activité, d'après des références technico-économiques professionnelles, sinon par la comparaison de systèmes de production similaires dans l'environnement proche, ou en calculant son coût de revient, pour élaborer son compte de résultat prévisionnel pluriannuel et vérifier la viabilité du projet.</p>		<p><u>Qualité du compte de résultat prévisionnel :</u></p> <p>1- le compte de résultat prévisionnel comprend la liste complète de ses charges prévisionnelles sur 3 ans 2- le compte de résultat prévisionnel comprend la liste complète de ses produits prévisionnels sur 3 ans 3- le compte de résultat prévisionnel est cohérent avec les caractéristiques de l'exploitation 4- le compte de résultat prévisionnel est cohérent avec les besoins énoncés dans le descriptif du projet.</p> <p>La compétence est acquise si 3 critères sur 4 sont validés.</p>
<p>C6 - Construire son plan de trésorerie prévisionnel à partir du plan de production, du plan de financement et du compte de résultat prévisionnel, pour identifier les forces, faiblesses, points de vigilances et périodes critiques pour la trésorerie du projet</p>		<p><u>Qualité du plan de trésorerie :</u></p> <p>1- le plan de trésorerie comprend la liste complète des dépenses et des recettes sur au moins 1 an 2- la trésorerie est à l'équilibre 3- le plan de trésorerie est cohérent avec les</p>

## REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION

		<p>caractéristiques de l'exploitation</p> <p>4- le plan de trésorerie est cohérent avec les besoins énoncés dans le descriptif du projet</p> <p>5- Les points de vigilances et périodes critiques pour la trésorerie du projet sont identifiés.</p> <p>La compétence est acquise si 4 critères sur 5 sont validés.</p>
<p>C7 - Analyser son prévisionnel global au regard de ses objectifs de départ, de ses besoins privés, des contraintes de la ferme dans son environnement et des principes de l'agriculture paysanne, pour valider le dimensionnement initial ou mieux l'adapter aux aspirations du porteur de projet.</p>		<p>1- les ajustements nécessaires sont correctement identifiés.</p> <p>2- 2 forces et 2 faiblesses au moins sont identifiées</p> <p>La compétence est acquise si les 2 critères sont validés.</p>
<p>La certification est obtenue si le candidat valide l'ensemble des 7 compétences du référentiel.</p>		